

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

---

**OBJET : RÉSIDENCE LES ARCADES**

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2023

**N° 2023-50**

**0 5 DEC. 2023**

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne : **0 5 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **22 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Serge BERARD ( à Sébastien FRANÇOIS) – Nathalie BERTOCCHI ( à Marie-Thérèse MAUCOUR)

**Membres excusés sans pouvoir donné** : Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO

**Membre excusé ayant donné pouvoir – non appliqué** : Michèle EYMARD ( à Jessica DIONISIO)

La décision budgétaire modificative n° 2 de la Résidence les Arcades pour l'exercice 2023 soumise au vote du conseil d'administration s'élève à :

- ➔ 0 € équilibrés en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- ➔ 4 000 € équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement.

Parmi les modifications budgétaires, on retrouve notamment :

- ➔ **En fonctionnement :**

Des ajustements en dépenses, telles que :

- La diminution de la consommation d'électricité à hauteur de – 12 000 € en raison notamment d'une surestimation de la consommation et des conditions météorologiques plus favorables en ce début d'année (hiver plus doux)

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

---

- L'ajustement de la masse salariale pour 12 000 € comme suite aux mouvements de personnel (remplacement d'arrêt maladie; heures supplémentaires)
- La régularisation des amortissements entre 2015 et 2021 pour un montant de 4 000 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par un ajustement des crédits au niveau des chapitres budgétaires en dépenses.

→ **En investissement :**

Il est proposé d'ajouter notamment les inscriptions suivantes :

- Le remboursement de caution relatif à des départs pour la fin d'année à hauteur de 4 000 €
- L'encaissement de caution relatif à des entrées à hauteur de 4 000 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la délibération budgétaire modificative n°2 de la Résidence autonomie Les Arcades pour l'exercice 2023 telle que présentée en séance et jointe en annexe

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS



**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

**Christelle RIVAT**  
Secrétaire de séance

